



Paris, le 17 juin 2010

CAISSE UNITE DGAC

Modalités de remboursement

Comme nous l'avions annoncé précédemment, la caisse unité DGAC constituée par l'intersyndicale va être en mesure de **compenser partiellement** les retenues pour faits de grève pour le mouvement des 23 au 26 février 2010.

Grâce à la solidarité des agents de la DGAC, que l'intersyndicale remercie, nous allons pouvoir compenser partiellement les retenues pour faits de grève dans les conditions initialement prévues.

N'hésitez pas à envoyer rapidement vos demandes de remboursement avec copie(s) de la ou des fiches de paie sur lesquelles les retenues ont été faites (avril et mai 2010).

La situation sera arrêtée au **30 juillet 2010**.

Les remboursements pourront ensuite débiter.

Les demandes de remboursement doivent être adressées :

- par courrier à : Unité DGAC – CRNA/SO – Avenue de Beaudésert – 33692 MERIGNAC Cedex.
- Par mail à : caisse-unite-dgac@laposte.net

Pour l'intersyndicale
D. Pennes